

ANNEE 1968.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:		
ORIGINAL	1	VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;
JORD.	1	VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
PR/SGG	10	VU le Décret n° 145/PR du 15 Mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
MEPTT-MFAEP	2	
IAA-MJL	2	VU le Décret n° 441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
DB-CF-DI	3	
D.P.	2	
GDE CHANCEL.	1	VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
TRESOR	1	
MAJL	1	
PREFECTURE	1	VU le Décret n° 304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
S/P ZAGNANADO	1	
INTERESSE	1	
Dtation Plan	2	
Dtation Stat.	2	VU la Loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964; SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité;

Le Conseil des Ministres entendu,

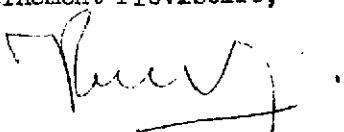
D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. Roger ACCROMBESSI, Agent de Bureau Principal de 3ème Echelon, précédemment en service à la Sous-Préfecture de ZAGNANADO, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de ZAGNANADO.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 1er Juin 1968

Par le Président de la République:
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

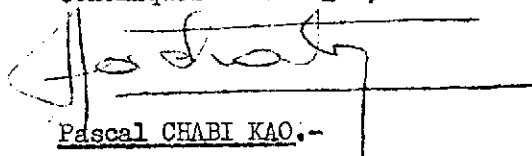


Chef de Bataillon Maurice KOUANDETTE.-

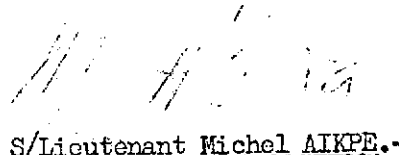
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.-

Le Ministre des Affaires Intérieures et de
la Sécurité,

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan,



Pascal CHABI KAO.-



S/Lieutenant Michel AIKPE.-